

Département du Cher

Commune d'ARÇAY

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} octobre 2021

Le conseil municipal se tient dans la grande salle de la mairie. Des précautions particulières de distanciation ont été prises par rapport à la crise sanitaire de la COVID-19. Chaque membre dispose d'une table individuelle.

Date de convocation : 24 septembre 2021

À 18h33, la séance est déclarée ouverte.

Présents : Aleksandar CENIC, Olivier NICOLAS, Angélique METIVET, Stéphane HAMELIN, Jeanne ROMERO, Marc MEUNIER, Karine MEGE, Éric NICOLI, Emmanuelle BOUYER, Didier GUERRY, Olivier STOJANOVIC

Excusés : David MARTEL, donne son pouvoir à Stéphane HAMELIN
Paul RITZO-DAOUD, donne son pouvoir à Éric NICOLI
Armand PLISSON, donne son pouvoir à Olivier STOJANOVIC
Stéphane COULEBEAU, donne son pouvoir à Didier GUERRY

La secrétaire de mairie Émilie MARIN est également présente.

Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Secrétaire de séance : Mme Karine MEGE

Le maire indique en préambule qu'un administré est décédé ce jour et demande au conseil d'observer une minute de silence. L'ensemble du conseil se lève pour se recueillir.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 septembre 2021

Lecture du courrier de M. Paul RITZO-DAOUD adressé à Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les informant qu'il reste conseiller municipal dans l'opposition.

Le Conseil Municipal a délibéré les points suivants :

- **Transfert du paiement des factures de fournitures d'électricité et d'eau de la municipalité au café associatif « le Postillon »**

Vu l'accord de 17 octobre 2020 entre Monsieur le Maire Stéphane HAMELIN, M. Éric NICOLI, à l'époque 1^{er} adjoint au Maire et M. Paul RITZO-DAOUD, Président du café associatif « le Postillon » il avait été convenu que la commune prenait en charge les factures de fournitures d'électricité et d'eau pendant une durée d'1 an afin d'aider l'association dans le démarrage de leur activité et au vu de la situation sanitaire.

L'échéance arrivant à son terme, il est demandé au conseil municipal s'ils sont d'accord pour que le transfert du paiement se fasse à compter du 1^{er} novembre 2021.

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée :

Pour : 2 voix (Olivier STOJANOVIC, Marc MEUNIER)

Contre : 8 voix

Abstention : 5 voix (Éric NICOLI, Didier GUERRY, Paul RITZO-DAOUT, Stéphane COULEBEAU, Armand PLISSON)

Le conseil municipal n'est pas favorable pour que le transfert des factures de fournitures d'électricité et d'eau se fasse à partir du novembre 2021.

Après des échanges, Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal la date du 1^{er} janvier 2022 pour le transfert de fournitures d'électricité et d'eau.

Il est procédé au vote à main levée :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix (Éric NICOLI, Didier GUERRY, Paul RITZO-DAOUT, Stéphane COULEBEAU)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité que le transfert des factures de fournitures d'électricité et d'eau se fasse à partir du 1^{er} janvier 2022.

- **Présentation et vote du plan de financement concernant le jardin du jardin des souvenirs et du colombarium pour le nouveau cimetière**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réaliser un jardin du souvenir et un colombarium dans le nouveau cimetière.

Celui-ci est éligible par le Fonds de Concours 4^{ème} Génération de BOURGES PLUS.

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de le solliciter, d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'accorder au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Pourcentage
Achat et réalisation du jardin du souvenir	4 804.17€	Fonds de Concours 4 ^{ème} Génération (Bourges Plus)	2 402.08 €	50 %
		Commune Arçay	2 402.08 €	50 %
TOTAL	4 804.17 €	TOTAL	4 804.17 €	100 %
Tva 20%		960.83 €		
Montant TTC		5 765 €		

Le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 11 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 4 voix (Éric NICOLI, Didier GUERRY, Paul RITZO-DAOUT, Stéphane COULEBEAU)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de solliciter Fonds de Concours 4^{ème} Génération de BOURGES PLUS, ce plan de financement et accorde au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande.

• **Présentation et vote du plan de financement concernant les jouets extérieurs pour l'école**

. le 1^{er} adjoint au maire, M. Olivier NICOLAS explique au Conseil municipal le projet d'achat de jouets extérieurs pour l'école.

Celui-ci est éligible par le Fonds de Concours 4^{ème} Génération de BOURGES PLUS.

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de le solliciter, d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'accorder au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Pourcentage
Achat de jouets extérieurs	2 642. 40 €	Fonds de Concours 4 ^{ème} Génération (Bourges Plus)	1 321.20 €	50 %
		Commune Arçay	1 321.20 €	50 %
TOTAL	2 642.40 €	TOTAL	2 642.40 €	100 %
Tva 20%		660.60 €		
Montant TTC		3 303 €		

Le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 11 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 4 voix (Éric NICOLI, Didier GUERRY, Paul RITZO-DAOUT, Stéphane COULEBEAU)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de solliciter Fonds de Concours 4^{ème} Génération de BOURGES PLUS, ce plan de financement et accorde au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande.

- **Présentation et vote du plan de financement concernant les huisseries du café « le Postillon »**

M. le Maire explique que suite au retrait de la subvention de la DSIL, il est donc proposé le plan de financement actualisé.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de changer les huisseries du café « le Postillon » Celui-ci est éligible par le Fonds de Concours 4^{ème} Génération de BOURGES PLUS.

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de le solliciter, d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'accorder au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Pourcentage
Remplacement des huisseries du bar et la sécurisation des ouvertures	10 322.50€	Fonds de Concours 4 ^{ème} Génération (Bourges Plus)	5 161.25 €	50 %
		Commune Arçay	5 161.25 €	50 %
TOTAL	10 322.50 €	TOTAL	10 322.50 €	100 %
Tva 20%			2 064.50€	
Montant TTC			12 387 €	

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée :

Pour : 5 voix (Didier GUERRY, Paul RITZO-DAOUT, Éric NICOLI, Stéphane COULEBEAU, David Martel)

Contre : 9 voix.

Abstention : 1 voix (Olivier NICOLAS)

Le conseil municipal n'approuve pas le plan de financement concernant le changement des Huisseries du café « le Postillon »

Il est néanmoins proposé de le représenter en 2022 après l'avoir intégré dans le budget de l'année 2022.

Questions diverses

- Démarrage des travaux pour la sécurisation des voiries entre le 25 octobre et le 7 novembre 2021.

À 19h47 la séance est levée.

